



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement et transports : personnel

Question écrite n° 61045

Texte de la question

M Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur le mécontentement des inspecteurs des sites qui, constatant une certaine dégradation de leurs conditions de travail, estiment ne plus pouvoir assurer au mieux leur mission de protection du patrimoine naturel et paysager de notre pays. Les inspecteurs des sites attendent notamment un accroissement de leurs effectifs, un plan de revalorisation de leur carrière, une reconnaissance statutaire de leur fonction. Il lui demande quelles mesures il envisage pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'environnement a conscience des problèmes évoqués par les membres du Parlement qui sont intervenus en faveur des inspecteurs des sites. Il est exact que ces agents qui assument sur le terrain, auprès des directeurs régionaux de l'environnement, des missions extrêmement importantes pour la protection des sites naturels et urbains et des paysages sont en nombre insuffisant. D'autre part, leur statut matériel n'est pas à la hauteur de l'importance de leurs missions. Un accroissement des postes a été demandé au budget de 1992 afin de renforcer les moyens d'action des directions régionales de l'environnement dans ce secteur. Si l'augmentation des effectifs des inspecteurs des sites - et la promotion individuelle de chacun d'eux - est un souci permanent du ministre de l'environnement, en revanche, il n'est guère envisageable de créer un statut propre aux inspecteurs des sites compte tenu de la faiblesse de leurs effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61045

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1992, page 3781